



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 42 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents22
Votants24
Abstention.....1

**AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleine : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201742-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 42 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....24
Abstention.....1

**AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2017**

Vu l'état de notification 1259 FPU des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 transmis par la Direction départementale des Finances Publiques,

Vu l'état de notification 1259 TEOM des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 transmis par la Direction départementale des Finances Publiques,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 mars 2017,

Considérant les taux votés en 2016 :

TAXES	TAUX
Habitation	11,06
Foncière sur les propriétés bâties	5,95
Foncière sur les propriétés non bâties	17,44
CFE	24,96
TEOM	15.50

Considérant les bases prévisionnelles transmises par la Direction départementale des Finances Publiques,

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Habitation	63 171 000	11,06	6 986 713
Foncière sur les propriétés bâties	40 119 000	5,95	2 387 081
Foncière sur les propriétés non bâties	319 900	17,44	55 791
Cotisation foncière des entreprises	6 978 000	24,96	1 741 708
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	40 603 872	15.50	6 293 600

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201742-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 42 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents22
Votants24
Abstention.....1

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (abstention de M. Jean-Paul HERAUDEAU) :

- de se prononcer favorablement sur le maintien des taux de 2016, soit :
 - taxe d'habitation 11.06 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties 5.95 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 17.44 %
 - cotisation foncière des entreprises 24.96 %
 - taxe d'enlèvement des ordures ménagères 15.50 %.

Affichée le : **11 avril 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informant que le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PAR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201742-DE
Reçu le 11/04/2017